

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2020-R-011

Séance du jeudi 13 février 2020

**Avis relatif au plan de gestion 2020 2024 de la Réserve Naturelle Régionale (RNR)
« Val de Loire Bourbonnais »**

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne – Rhône-Alpes, lors de sa séance du 13 juin 2019, avait examiné une première version du dossier de plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale. Après examen du dossier et échanges avec les porteurs de projet, à l’unanimité, le CSRPN avait différé son avis en attente d’une amélioration significative du document en considérant des recommandations faites par le CSRPN.

Ce jeudi 13 février 2020, un nouveau dossier de plan de gestion a été examiné en séance CSRPN. Le CEN Allier, gestionnaire de ladite Réserve Naturelle Régionale, avait joint une réponse aux commentaires et recommandations émanant de la séance CSRPN du 13 juin 2019.

Lors de cette dernière séance, le CSRPN a noté une présentation relativement exhaustive de la RNR et de son contexte. Ce plan de gestion consacre une part importante à la description de la dynamique fluviale et des enjeux associés, cette dynamique étant déterminante dans le fonctionnement des éco-complexes alluviaux. Ce plan de gestion souligne aussi la situation alarmante de cette dynamique fluviale qui devrait s’aggraver dans un contexte de changement climatique.

Alors que l’état des lieux est assez complet et les responsabilités et enjeux identifiés, les objectifs et les actions qui en découlent ne sont pas toujours suffisamment justifiés et pourraient être inappropriés. Ces faiblesses déjà pointées lors de l’examen de la première version du plan de gestion sont restées sans réponse.

Le CSRPN émet donc un avis favorable à ce plan de gestion sous réserve que :

- 1) L’impact du pâturage soit clairement évalué, et fasse l’objet d’une action ambitieuse, en particulier sur les pelouses concentrant les enjeux patrimoniaux.
- 2) Qu’un effort plus conséquent soit porté aux actions de connaissances et de suivi des espèces et des milieux, impliquant notamment de reconsidérer à la hausse les budgets des actions concernées.

Le CSRPN encourage également le gestionnaire à mettre en place, au cours de ce plan de gestion, un conseil scientifique. Le gestionnaire devra également être attentif à ce que le prochain plan de gestion inclut une stratégie de conservation argumentée sur ces milieux alluviaux qui sont amenés à évoluer avec une atténuation prévisible de la dynamique fluviale. Le CSRPN recommande aussi une évolution du plan de gestion pour accroître la

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



représentation des forêts alluviales de bois dur, milieux sous-représentés dans la réserve et, plus globalement, dans les milieux alluviaux ligériens.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

